C O N S E I L M U N I C I P A L

Séance n°03 du 10 avril 2008

COMPTE RENDU SOMMAIRE

(en application du Code général des collectivités territoriales)

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers
04 avril 2008	04 avril 2008	en exercice : 29
	présents : 27 jusqu'au point n°1 – 28 à partir du point n°2	
		votants : 28

L'an deux mil huit, le dix avril à vingt heures quarante cinq, les membres du nouveau conseil municipal, ont été légalement convoqués en application de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, et la circulaire du 5 mars 1982 du ministre de l'intérieur et de la décentralisation – titre I. se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de madame Elvira JAOUEN, maire.

Madame le maire ouvre la séance à 20 h 45, puis procède à l'appel des présents. Elle constate que le quorum est atteint et donne connaissance des pouvoirs qui ont été déposés par les membres de l'assemblée.

Etaient présents à l'ouverture de la séance :

Mme Elvira JAOUEN, M. Pascal CRAFFK, Mme Roseline DROUIN, Mme Francelyse ADAM, M. Yves RIPOCHE, Mme Sylvette AMESTOY, M. Xavier COSTIL, M. Amar HADDOU, Mme Maryse TURC, M. Alain WURTZ, Mme Marie-France TRONEL, M. Pascal HOUEIX, The Hung PHAM, Mme Isabelle THENON, M. Christophe PRAS, M. Hussen KEBE, M. Christophe LHARDY à partir du point n°2, Mme Sandra POPIELUCH, Mme Séverine AUBERT, Mme Linda HELLA, Mme Anne-Claire LE BOLLOCH, Mme Sabrina MEDJBEUR, M. Régis GENET, Mme Monique HERVE, Mme Joëlle BIBAS, M. Antoine VANDAELE, Mme Bénédicte DEREN, M. Christian TAXIL.

Avaient donné pouvoir :

M. Christophe LHARDY avait donné pouvoir à M. Pascal HOUEIX pour le point n°1

Etait absente:

Mme Sandra POPIELUCH.

Secrétaire de Séance : Mme Roseline DROUIN est élue à l'unanimité.

Madame la maire donne lecture de l'ordre du jour, tel qu'il figure dans la convocation adressée régulièrement aux membres du conseil municipal.

01 – Taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2008

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Donne un avis favorable à la reconduction pour l'exercice 2008 des taux identiques à ceux de l'exercice 2007, à savoir :

  Taxe d'habitation : **11.20 %**
  Taxe foncière (bâti) : **18,05 %**
  Taxe foncière (non bâti) : **50.00 %.**

02 – Taux d'imposition pour 2008 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Le conseil municipal, à la majorité, par 22 voix pour et 6 contre (M. Régis GENET, Mme. Monique HERVE, Mme Joëlle BIBAS, M. Antoine VANDAELE, Mme Bénédicte DEREN, M. Christian TAXIL),

- Fixe le taux de la T.E.O.M. à 8,12 %.

03 – Budget primitif 2008

Le conseil municipal, à la majorité, par 22 voix pour et 6 contre (M. Régis GENET, Mme. Monique HERVE, Mme Joëlle BIBAS, M. Antoine VANDAELE, Mme Bénédicte DEREN, M. Christian TAXIL),

- Adopte le budget primitif 2008 pour les sections de fonctionnement et d'investissement équilibrées en recettes comme en dépenses.

04– Subvention de fonctionnement aux associations locales

Le conseil municipal, à l'unanimité, par 23 voix pour,

(Mme Maryse TURC, M. Pascal CRAFFK, M. Xavier COSTIL, M. Hussen KEBE, M. VANDAELE ne prennent pas part au vote)

Emet un avis favorable sur le montant des subventions à verser, indiquées dans le tableau ci-dessous.

	Premier versement 2008	**Proposition versement du solde**
Amicale des Croizettes	200	**220**
Arts Martiaux de Courdimanche	4 000	**4 000**
Association du Conservatoire	12 500	**10 000**
Association du Foyer Rural	3 825	**3 825**
Association Equestre de Courdimanche	1 100	**1 100**
Association Généalogique AGHMC	100	**100**
Association Sportive du Collège	175	**185**
Ba-O-Bab	265	**385**
Club Omnisports de Courdimanche	3 132	**3 132**
Courdimanche Billard Club	125	**375**
Entraideweb	300	**300**
FNACA	100	**100**
Caméléon	300	**300**
Société de Chasse de Courdimanche	125	**125**
Tennis Club de Courdimanche	3 250	**3 250**

05 – Fixation de l'indemnité de conseil allouée au comptable du trésor

Le conseil municipal, à la majorité, par 22 voix pour, 5 contre (M. Régis GENET, Mme. Monique HERVE, M. Antoine VANDAELE, Mme Bénédicte DEREN, M. Christian TAXIL), et 1 abstention (Mme Joëlle BIBAS),

- Se prononce favorablement sur l'attribution d'une indemnité de conseil au receveur municipal
- Fixe à 75 % le pourcentage du tarif maximum qui sera appliqué pour le calcul de l'indemnité.

D6– Subvention en faveur de l'amicale des agents communaux de Pontoise

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Emet un avis favorable sur le versement d'une subvention d'un montant de **25 021,40 €** au titre de l'année 2008, à l'Amicale des agents communaux de Pontoise, au bénéfice des agents communaux de Courdimanche.

07 – Renouvellement d'agrément du Relais Assistantes Maternelles

Le conseil municipal, et à l'unanimité,

- Se prononce favorablement sur le projet relais assistantes maternelles pour 2008-2010.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h30.

Elvira JAOUEN

Maire